

Note de synthèse :

̀i c Xi U X Ud
XU ̀U dc h
̀U c



en situation de handicap, il faut à la fois des mesures générales et des mesures spécialement axées sur le handicap.

2.

L'accessibilité est un aspect fondamental de l'inclusion des personnes en situation de handicap dans les mesures immédiates de lutte contre la COVID-19 sur les plans sanitaire et socioéconomique. Si les informations de santé publique, le cadre bâti, les communications et technologies, les biens et services ne sont pas accessibles, les personnes en situation de handicap ne peuvent pas prendre les décisions nécessaires, vivre de manière autonome et s'isoler ou se mettre en quarantaine en toute sécurité, ni accéder aux services de santé ou aux services publics sur un pied d'égalité avec les autres.

3.



Il s'agit d'une population diverse de personnes aux handicaps et besoins de soutien variés, qui se heurtent à des obstacles considérables dans l'exercice de leurs droits tout au long de leur vie. Certains groupes sont encore plus

Celles-ci peuvent avoir du mal à effectuer les gestes de protection les plus simples, comme le lavage des mains ou la distanciation physique, pour plusieurs raisons : manque d'ac

et de matériel d'apprentissage accessibles risque de creuser le fossé pour ce groupe. La perturbation des programmes de formation et de développement des compétences risque d'avoir des effets considérables sur les jeunes en situation de handicap, qui doivent surmonter une pléthore d'obstacles pour entrer dans la vie active.

Impact sur les services de soutien – Pour de nombreuses personnes en situation de handicap, l'accès aux services de soutien est indispensable pour vivre en sécurité, sainement et de façon indépendante. Les mesures visant à contenir la propagation de la COVID-19 ont considérablement perturbé le fonctionnement des services, des systèmes de soutien et des réseaux informels, tels que l'assistance personnelle, l'interprétation en langue des signes ou l'interprétation tactile, ainsi que le soutien psychosocial. L'impact économique de la COVID-19 pourrait

être devenues importantes dans les services existants, au cours de la période postpandémique.

en situation de handicap – Dans la note de synthèse sur l'impact de la COVID-19 sur les femmes, il est fait état de premiers signalements indiquant une augmentation considérable de la violence domestique liée à la pandémie²², ce qui a une incidence particulière sur les femmes et les enfants et les adultes en situation de handicap sont beaucoup plus exposés à la violence que leurs pairs sans handicap²³, on peut supposer qu'ils sont touchés de manière disproportionnée. Une stigmatisation et une discrimination accrues visant les personnes en situation de handicap au sein de certains groupes ont également été signalées²⁵.

ONU, [CdiZYhnci\] hZ'A b eVXi YZ'á/8DK9"& 'hj gāh\[Zb b ZhZi 'āh' āh](#), avril 2020.

Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, COVID 19 and ending violence against women and girls, 2020.

L. Jones et al. (2012), « Prevalence and risk of violence against children with disabilities: a systematic review and meta-analysis of observational studies », *Journal of Interpersonal Violence*, 27(10), 1911-1926 ; K. Hughes et al. (2012), « Prevalence and risk of violence against adults with disabilities: a systematic review », *Journal of Interpersonal Violence*, 27(9), 1826-1841.

J. Meaney-Davis et al., The impacts of COVID-19 on people with disabilities: a rapid review, Inclusive Features, Disability Inclusion Helpdesk Query No: 35, 2020.

handicap aux services de santé, comme le transport vers les établissements de santé et l'interprétation en langue des signes dans les hôpitaux, ainsi que l'acquisition de biens, de médicaments et de services. Il importe de rendre accessibles les services de santé essentiels, y compris de santé sexuelle et procréative, par exemple, en mettant les programmes de télésanté à la portée des personnes en situation de handicap qui communiquent par des moyens autres que ceux de la majorité de la population. À titre d'exemple, les Émirats ara-

D CH HCB D CBB
BH B B HHI HCB

Les milieux institutionnels sont devenus des foyers d'infection, mettant en lumière les contextes. Les personnes en situation de handicap vivant en institution risquent plus que quiconque de contracter la maladie et d'y succomber. Elles sont particulièrement à risque pour ce qui est des maltraitances, de la contrainte, de l'isolement ou de la violence.

combattre les infections potentielles – Il s'agit de réduire les risques d'infection en prenant des mesures visant à donner la priorité au dépistage et à la prévention en institution, remédier à la surpopulation, pratiquer l'agit

ou d'augmenter les versements correspondants, d'étendre la couverture aux personnes en situation de handicap déjà enregistrées mais qui n'étaient pas éligibles auparavant et d'enregistrer (en ligne) celles qui ne l'étaient pas encore, d'octroyer des primes d'invalidité aux généralistes, y compris aux membres de la famille qui sont contraints de cesser de travailler pour soutenir un proche handicapé, et d'instaurer un système de paiement électronique et de livraison à domicile pour l'argent en espèces et les produits essentiels – alimentaires ou non.

modalités et conditions de travail – Les plateformes et les nouvelles modalités de réunion doivent être universellement accessibles, et les ajustements qui s'imposent doivent être apportés pour permettre aux personnes en situation de handicap de travailler à domicile.

mesures de sécurité et d'hygiène du travail – Les nouvelles mesures de sécurité et d'hygiène du travail peuvent s'appliquer en particulier aux personnes en situation de handicap. En pareil cas, différentes dispositions peuvent se révéler nécessaires, comme le fait de donner la priorité au travail à domicile ou l'offre de conS.

– Pour de nombreux enfants en situation de handicap, les relations avec les pairs, le sentiment d'appartenance et la compétence sociale sont autant d'aspects importants de leurs plans d'éducation respectifs qui, lorsque les écoles sont fermées, sont remis en question.

dans les sites à forte densité démographique, ou obstacles à l'accès aux soins de santé imputables au handicap ou au statut juridique, qui peuvent déterminer et restreindre l'accès des intéressés aux services de santé et autres⁵⁰. Les lignes directrices du Comité permanent interorganisations sur l'inclusion des personnes handicapées dans l'action humanitaire donnent des informations sectorielles détaillées aux parties prenantes travaillant dans des contextes humanitaires⁵¹.

<Vg/ci gja'cXj h'dc'Yj] VcY'XVe'YVch'aVXi 'dc' humanitaire et les interventions en cas de catastrophe – Les mécanismes de coordination nationaux et locaux, de même que les plans de préparation et d'intervention, doivent tenir compte du handicap. Il importe, en particulier, de veiller à ce que les plans d'aide humanitaire comportent des interventions ciblant les personnes en situation de handicap, notamment dans les domaines de l'approvisionnement en

eau, de l'assainissement et de l'hygiène, de la santé, de l'alimentation et de la nutrition, et qui prévoient des ressources et un suivi adéquats et, le c87T.2 (s)Inen-Bmeetoe(e)-9.5 5 (i (t)6j7 (i)-5u(i)-7.6 1e v)8.9

développement durable –

employer à tout prix à édifier des économies et
aux pandémies et aux nombreux autres défis

Les efforts que déploieront les pays dans l'im-
b YVi Vj m chYZ'Al'gZAl'cXZ'hdX'd Xdcdb f'j Z'
seront essentiels pour progresser vers la réali-
sation des objectifs de développement durable,
notamment pour remédier aux inégalités et
pour ne pas faire de laissés-pour-compte .

En s'employant à reconstruire en mieux, les
pays devront impérativement associer les per-
sonnes en situation de handicap à leur réponse,
qu'ils préparent souvent avec l'appui de l'ONU⁵³.
Cette réponse, si elle est bien conçue, pourra
permettre de remédier à l'exclusion et à la dis-
crimination dont sont victimes les personnes
Zc'h'j Vi'dc'YZ'] VcY'XVe!' Y^ Vci V'ch^YZh'
collectivités et des systèmes plus résilients.

Edj g Y^ ZgYZh'XdaZXi k' h' \VatV'g'h'
inclusives et résilientes, il faut :

1.

Lorsqu'ils soutiennent des initia-
tives locales, les gouvernements, les entités

des Nations Unies, les bailleurs de fonds
internationaux et les organisations de la
hdX^ i X'k'Z'Yd'kZci'eglb dj kd'g' cVcXZgZi°
suivre la participation des personnes handi-
capées à toutes les étapes de la conception
et de la mise en œuvre des mesures visées.

2.

La COVID-19 est à l'origine d'une crise humaine d'une ampleur sans précédent, dont les conséquences sont démesurées pour un milliard de personnes en situation de handicap. Pour surmonter la crise, il faut une réponse, elle aussi, sans précédent – qui passe par une augmentation extraordinaire du soutien et l'accès des personnes handicapées aux services essentiels, y compris aux services de santé et de protection sociale immédiats.

L'inclusion du handicap dans la riposte à la COVID-19 et la relance consécutive sera dans l'intérêt général puisque, en rendant les systèmes plus souples et plus accessibles, elle les rendra mieux à même de s'adapter aux situations complexes en ciblant en premier lieu les